

« A Estienne Roillet et ses consortz, pour « deux voyaiges de pierre du boulevard « saint Vincent aud. hostel commun, a « III <sup>s</sup> par voyaige, pour ce.....	VI <sup>s</sup>
« A luy, pour deux voyaiges de regrez dud. « hostel commun au Rosne, a XVIII <sup>d</sup> par « voyaige.....	III <sup>s</sup>
« A luy, pour ung voyaige de boys de chauf- « faige de la porte saint George aud. « hostel commun.....	III <sup>s</sup>
« A maistre Jehan Aveynier, mareschal, « pour vingt poinctes de marteau à I <sup>d</sup> « pièce.....	I <sup>s</sup> VIII <sup>d</sup>
« A luy, pour six poinctes de pyoche à II <sup>d</sup> « pièce, pour ce.....	XII <sup>d</sup>
« Somme v <sup>l</sup> x solz.	

« Le dimenche IX<sup>e</sup> janvier M V<sup>e</sup> vingt-neuf, honorable  
« homme Charles de La Bessee, trésorier de la Ville, a  
« paye aux personnes escriptes au present roolle, pour les  
« causes y contenues, ladicte somme de cinq livres dix  
« solz.

« Andre DE LERBEN.

COULAUD.

« Je certiffie le contenu de ce present rolle montant la  
« somme de cinq livres dix solz tz., a este fait et paye  
« par ledict de la Bessee. Fait an et jour que dessus.  
« Ed. GRANT. »

Les comptes ci-dessus nous donnent une idée de l'im-  
portance de l'arcade ou panneau mouluré « fenestre »  
dans lequel la *Table de Claude* resta exposée jusqu'en 1611,